

Sommaire

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. Administration générale - Modalités de réunion à distance du Conseil d'administration
Rapporteur : François GAUDIN

RESSOURCES HUMAINES

2. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : François GAUDIN
3. Ressources humaines - Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement Sofaxis/CNP Assurances jusqu'au 31 décembre 2021
Rapporteur : François GAUDIN
4. Ressources Humaines – Institution de la prime « Grand Age »
Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

FINANCES

5. Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2021
Rapporteur : M. le Président
6. Finances – Budget Principal du CIAS Arlysère – Décision modificative de crédits n°2
Rapporteur : M. le Président
7. Finances – EHPAD « Floréal » de Frontenex, Résidence Autonomie de Frontenex, SAAD et SSIAD (secteur Frontenex) et ESAD – Répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment
Rapporteur : M. le Président

PETITE ENFANCE

8. Petite Enfance – RAM de Basse Tarentaise - Convention de mise à disposition de la salle municipale entre la commune de La Bâthie et le CIAS Arlysère
Rapporteur : François GAUDIN

JEUNESSE

9. Jeunesse – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre du Centre de loisirs et du secteur Jeunesse
Rapporteur : François GAUDIN



PERSONNES AGEES

10. Personnes âgées – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein de la Conférence des financeurs dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

11. Personnes âgées – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein du 3ème collège de la formation personnes âgées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Savoie

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

12. Personnes âgées – Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) - Convention pluriannuelle de partenariat (2020-2023) pour la mise à disposition de véhicules entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 novembre 2020, s'est réuni le Jeudi 19 novembre 2020 à 18h00, en présentiel à la salle de réunion à L'Arpège à Albertville et en visioconférence, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 12
Nombre d'administrateurs présents physiquement : 4
Nombre d'administrateurs présents en visioconférence : 21

Administrateurs présents physiquement : 4

Claude	DURAY
François	GAUDIN
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD

Administrateurs présents en visioconférence : 21

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Justine	HORNECKER
Olivier	JEZEQUEL
Patrick	LATOUR
Catherine	LE DUC
Véronique	MAMET
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
Lucie	TARAJEAT
Anaïs	TORNIER
Etienne	WIROTH

Assistaient en outre à la séance : Alain GACHET, Sophie GHIRON et Marjorie PETTEX en présentiel et Lydie DELCHER en visioconférence

Etaient excusés : Georges CROISSONNIER, Christiane DETRAZ, Jean-François DURAND, Elisabeth REY, Claudine RODRIGUES, André THOUVENOT, André VAIRETTO et Eliette VIARD GAUDIN

Le Conseil d'Administration a choisi **Sophie GHIRON** comme Secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020 A ALBERTVILLE

Suite à la remarque de Laurent GRAZIANO quant à une erreur matérielle dans la délibération n°31 concernant les tarifs de la résidence autonomie Floréal, le compte-rendu du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents (présentiel et visioconférence).

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de modifier le rapporteur pour la délibération :

- Délibération n° 01 : Administration générale - Modalités de réunion à distance du Conseil d'administration qui sera rapportée par François GAUDIN en lieu et place de M. le Président

Le Conseil d'administration en est d'accord

François GAUDIN, Vice-Président du CIAS Arlysère, rappelle que ce Conseil d'administration au vu des conditions sanitaires actuelles, se déroule en visioconférence.

Il fait l'appel de tous les participants présents en visioconférence et leur demande de couper leurs micros tout au long de la séance et de les réactiver lors de leurs prises de parole.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. Administration générale - Modalités de réunion à distance du Conseil d'administration

Rapporteur : François GAUDIN

Depuis le 1^{er} novembre 2020, la possibilité de réunir l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en téléconférence peut être mise en œuvre dans les conditions fixées par les articles R. 5211-2 et s. du CGCT, qui sont entrés en vigueur à cette date (décret n° 2020-904 du 24 juillet 2020).

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, cette possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes permet de concilier la continuité du fonctionnement de l'institution intercommunale et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration doit déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin comme suit :

1 / Les modalités d'identification des participants : Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par voie audio (a minima) et vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via

un identifiant et /ou un code de connexion. En début de réunion, le Président de séance procède à un appel nominal des administrateurs participants, qu'ils assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence.

2/ Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats : L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visioconférence dès que la réunion débute. Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur des espaces de stockage du service Assemblées.

3/ Les modalités de scrutin : Le scrutin public est organisé par appel nominal pour chaque projet de délibération.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modalités visées ci-dessus de réunion du Conseil d'administration à distance.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, fait un point sur la situation dans les différentes structures du CIAS Arlysère.

Contrairement à la première vague, les EHPAD du territoire mais également les services à domicile ont été particulièrement touchés tant du point de vue des personnes âgées que du personnel. Ainsi, le CIAS a dû s'adapter à l'absentéisme, ce qui a engendré un élan de solidarité au sein du personnel de l'Agglomération et du CIAS.

M. le Président remercie l'ensemble du personnel du CIAS pour leur implication et leur travail en ces moments particuliers. Malgré le contexte particulièrement préoccupant, le CIAS semble avoir maîtrisé la situation.

Par ailleurs, **Sophie GHIRON** informe que les EHPAD ont été dotés en tests et précise, suite à la question de **Sandrine BERTHET**, que ce sont bien des tests antigéniques.

Claude DURAY précise que ces tests contrairement aux tests PCR sont moins fiables.

RESSOURCES HUMAINES

2. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : François GAUDIN

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	AFFECTATION	POSTE AJOUTÉ	POSTE SUPPRIMÉ	MOTIF
01/11/2020	SAAD	Cadre d'emploi des adjoints administratifs TC	Adjoint administratif TC	Mutation
01/05/2020	Petite Enfance	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Avancement de grade/détachement

		principal de 1 ^{ère} classe 28h45	principal de 2 ^{ème} classe 28h45	
01/11/2020	EHPAD La Bâthie	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe TNC 50 %	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	Changement de temps de travail à la demande de l'agent
01/11/2020	Petite Enfance	Agent social TC	Agent social TNC 28h	Besoin du service
01/11/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture TC		Besoin du service

Ce dossier a été présenté lors du Comité Technique du 23 octobre 2020 qui a émis un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve les modifications d'emplois comme indiqué ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

3. Ressources humaines - Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement Sofaxis/CNP Assurances jusqu'au 31 décembre 2021

Rapporteur : François GAUDIN

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n°65-2020 du 15 juillet 2020 et n°72-2020 du 17 septembre 2020 relatives au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires,

Vu la délibération du 20 juin 2019 relative à l'adhésion du CIAS Arlysère à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73,

Vu la délibération du 19 décembre 2019 approuvant les modifications des conditions d'adhésion au contrat groupe des risques statutaires pour l'année 2020,

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis/CNP Assurances.

Par délibération du 20 juin 2019, le CIAS Arlysère a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service.

Par délibération du 15 juillet 2020, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé par avenant la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture

des risques statutaires pour une année supplémentaire, en raison des circonstances imprévues qui l'ont empêché de mener à bien la procédure de consultation en vue la passation d'un nouveau contrat groupe.

Par délibération du 17 septembre 2020, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative avec les collectivités pour la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021.

Aussi, le CIAS Arlysère souhaite prolonger son adhésion au contrat d'assurance groupe du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il convient dès lors de passer un avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73 pour l'année 2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***décide de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS/CNP pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;***
- ***approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021 ;***
- ***autorise M. le Président, à défaut son représentant, à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et tous actes nécessaires à cet effet.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

4. Ressources Humaines – Institution de la prime « Grand Age »

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

Le décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 publié au Journal Officiel du 30 septembre 2020 institue une prime spécifique ayant vocation à reconnaître l'engagement et les compétences de certains professionnels assurant une fonction essentielle dans la prise en charge de personnes âgées relevant d'établissements publics créés et gérés par les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

Selon les dispositions du décret l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut instituer une prime « Grand âge » qui reconnaît l'engagement des agents territoriaux exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge.

Cette prime peut être attribuée aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux exerçant des fonctions d'aide-soignant ou d'aide médico-psychologique et aux agents contractuels exerçant des fonctions similaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées.

Son montant mensuel est de 118 €, réduit dans les mêmes proportions que le traitement. Elle peut être versée au titre des fonctions exercées auprès des personnes âgées depuis le 1^{er} mai 2020.

Les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget.
Suite à l'avis favorable du Comité technique en date du 23 octobre 2020,

Emmanuel LOMBARD précise que ce nouveau dispositif fait l'objet d'un financement intégral de la manière suivante :

- Pour les agents exerçant au sein des EHPAD : financement assuré par des financements complémentaires à la section « soins » du budget des établissements versés par l'ARS au titre de l'objectif de dépense global personnes âgées de l'Assurance maladie ;
- Pour les services de soins infirmiers à domicile : financement assuré par une réévaluation des dotations de l'Assurance maladie.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'institution de la prime « Grand Age » avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2020 et selon les modalités ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

FINANCES

5. Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : M. le Président

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités et établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus, le Président organise au sein de l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat sur les orientations budgétaires. Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires présentant la structure et l'évolution des effectifs, des recettes et dépenses, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 reprend les enjeux principaux des orientations budgétaires du CIAS Arlysère.

Pour mémoire, l'ensemble des budgets annexes ont été votés lors du dernier Conseil d'administration du 22 octobre 2020 : EHPAD de Frontenex, EHPAD de La Bâthie, EHPAD d'Ugine, Résidence Autonomie de Frontenex, Résidence Autonomie d'Albertville, Résidence Autonomie d'Ugine, SSIAD, SAAD et l'Accueil de Jour Thérapeutique Albertville.

Il est rappelé la structuration budgétaire du CIAS, issu du transfert des services préalablement assurés par la Communauté d'Agglomération Arlysère, le CIAS de Frontenex, le SIBTAS, les CCAS des communes d'Albertville, d'Ugine et de La Bâthie et de la Commune d'Ugine.

Cette structuration budgétaire est maintenant consolidée de la façon suivante :

	BUDGET PRINCIPAL M14 recouvrant les services ci-dessous avec suivi analytique	BUDGETS ANNEXES
PETITE ENFANCE	Multi-accueils - 9 services : - Les Doudous (Hauteluçe) - Bébébus (Roul'Boutchou) - Carrousel (Maison de l'Enfance Albertville) - Chantecler (Ugine) - La Maison des Doudous (Frontenex) - Galipette (Beaufort) - Les Petits Malins (Crest Volland) - La Maison des Lutins (Flumet) Relais Petite Enfance - 6 services : Basse Tarentaise, Frontenex, Albertville, Ugine, Beaufort et Flumet Crèche Familiale - 1 service : Albertville	
ENFANCE JEUNESSE	Centres de loisirs - 2 services pour les enfants et 2 pour les ados sur la Basse Tarentaise et HCS Périscolaire territorialisé – 1 service sur la HCS	
PERSONNES AGEES/PERSONNES HANDICAPEES	Portage de repas à domicile Arlysère Animation Arlysère Téléalarme Arlysère	9 budgets : EHPAD Frontenex EHPAD Ugine EHPAD La Bâthie RA Frontenex RA Ugine RA La Bâthie SSIAD Arlysère SAAD Arlysère Accueil de jour thérapeutique (Albertville)
ASSOCIATIONS	Soutien aux associations participant à l'action sociale d'intérêt communautaire	

Les orientations budgétaires du CIAS, pour sa troisième année de fonctionnement, ont pour objectif de consolider l'analytique. En effet, l'année 2020 a été fortement impactée par la pandémie sanitaire à la fois sur le fonctionnement des services que sur le plan budgétaire : baisse des recettes due au confinement ainsi qu'à la fermeture de certains services et augmentation des charges dû notamment à l'achat de matériel de protection. Le budget 2021 sera donc un budget transitoire avec pour objectif une maîtrise des dépenses et recettes et la mise en place d'une comptabilité analytique performante permettant de mesurer le coût réel des services dans un objectif de mieux répondre aux besoins des habitants.

Les sections de fonctionnement de ces budgets sont d'une part fortement impactées par les masses salariales de ces services aux personnes (480 agents en tout), ainsi que par les fluides et les fournitures liés à l'activité des structures, notamment pour les secteurs de la Petite enfance et des Personnes âgées.

A l'instar de la méthodologie appliquée pour la création de l'Agglomération, l'optimisation des équipes (anticipée avec la mise en place d'un encadrement unifié et d'un premier organigramme) et des achats (étude des marchés en cours et mise en place de consultations communes au fur et à mesure des échéances) sont en cours de mises en place mais ne sont pas évaluées à ce stade.

La section d'investissement du Budget principal sera principalement impactée en 2020 par les remboursements des emprunts contractés pour la construction de l'EHPAD Floréal de Frontenex et du multi accueil de Flumet, ainsi que par le transfert des emprunts de la Maison de l'Enfance.

L'équilibre budgétaire du CIAS sera réalisé par une subvention de la Communauté d'Agglomération évaluée au montant identique à 2020 soit 2 300 000 €.

Le vote du budget du CIAS Arlysère est prévu lors du Conseil d'administration du CIAS le 17 décembre prochain.

M. le Président ouvre le débat sur les Orientations Budgétaires 2021 du CIAS Arlysère.

M. le Président rappelle le contexte si particulier de cette préparation budgétaire.

Le CIAS, créé le 1^{er} janvier 2019, prépare son 3^{ème} budget pour l'année 2021.

Après une année 2019 d'agrégation budgétaire des 9 budgets annexes et de son Budget Principal provenant de 7 collectivités différentes, l'année 2020 devait permettre au CIAS d'asseoir une gestion budgétaire permettant ainsi dès 2021 de développer des axes de projets forts pour l'ensemble du territoire Arlysère.

Or, l'année 2020 a été fortement impactée par la pandémie sanitaire à la fois sur le fonctionnement des services mais également sur le plan budgétaire : baisse des recettes en raison du confinement et augmentation des charges liée notamment au matériel de protection

Ainsi, le budget 2021 sera donc un budget transitoire avec pour objectifs :

- une maîtrise des dépenses et recettes
- la mise en place d'une comptabilité analytique performante permettant de mesurer le coût réel des services dans un objectif de développement de projets visant à mieux répondre aux besoins des habitants

M. le Président commente les perspectives de travail issues des Commissions opérationnelles rappelées ci-après :

Pour le POLE PERSONNES AGEES

- Développer le portage des repas en lien avec les cuisines centrales et travailler sur la tarification
- Analyser la téléassistance et lancer un marché sur l'ensemble du territoire
- Proposer une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation des résidences autonomes

Marie-Claude ANSANAY ALEX souhaiterait également voir apparaître dans ses orientations la réflexion sur l'ADMR du Val d'Arly, ce à quoi **M. le Président** lui précise que ce point est effectivement en cours de travail.

Pour le POLE ENFANCE JEUNESSE

- Analyser les réponses apportées aux besoins sur tout le territoire ARLYSÈRE et coordonner les moyens existants
- Réinterroger les missions des services Jeunesse
- Réfléchir à la question de la tarification sur l'ensemble du territoire avec un objectif d'harmonisation
- Accompagner et former les centres de loisirs à l'accueil des enfants porteurs de handicap

Pour le **POLE PETITE ENFANCE**

- Réajuster les critères d'attribution des places et élaborer un programme de formation pour répondre aux postes d'agents qualifiés
- Travailler sur la capacité d'accueil de la crèche familiale d'Albertville ainsi que sur le territoire de recrutement des assistantes maternelles
- Analyser sur le Beaufortain les périodes d'ouverture et de fermeture des équipements et les plages horaires d'accueil
- Elaborer une réflexion sur les projets potentiels du secteur de la Haute Combe de Savoie en forte tension
- Engager une réflexion sur la réhabilitation du bâtiment d'Ugine
- Poursuivre le projet d'organisation sur le Val d'Arly

Enfin, **M. le Président** donne la parole à la Directrice du CIAS qui commente les grandes lignes du Budget du CIAS 2021 conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT PAR SERVICES

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL Services	DEPENSES GLOBALES		DONT MASSE SALARIALE	
	BP 2020	DOB 2021	BP 2020	DOB 2021
ADMINISTRATION GENERALE	942 659 €	943 746 €	289 000 €	270 000 €
dont subvention aux budgets annexes	287 636 €	253 664 €		
PETITE ENFANCE	3 060 365 €	3 124 697 €	2 646 800 €	2 617 065 €
ENFANCE/JEUNESSE	706 585 €	714 792 €	575 000 €	569 905 €
PORTAGE REPAS	472 770 €	581 500 €	90 400 €	78 100 €
TELEALARME	75 390 €	62 860 €	59 500 €	37 570 €
ANIMATION SENIORS	79 805 €	54 304 €	39 900 €	42 300 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	421 600 €	448 867 €		
TOTAL	5 759 174 €	5 930 766 €	3 700 600 €	3 614 940 €

Services	RECETTES GLOBALES	
	BP 2020	DOB 2021
ADMINISTRATION GENERALE	381 880 €	497 220 €
PETITE ENFANCE	2 204 200 €	2 186 432 €
ENFANCE/JEUNESSE	400 600 €	378 455 €
PORTAGE REPAS	372 800 €	448 000 €
TELEALARME	50 400 €	57 768 €
ANIMATION SENIORS	31 100 €	3 650 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	56 000 €	100 000 €
TOTAL	3 496 980 €	3 671 525 €

Services	ECART	
	BP 2020	DOB 2021
ADMINISTRATION GENERALE	-560 779,00 €	-446 526,00 €
PETITE ENFANCE	-856 165,00 €	-938 265,00 €
ENFANCE/JEUNESSE	-305 985,00 €	-336 337,00 €
PORTAGE REPAS	-99 970,00 €	-133 500,00 €
TELEALARME	-24 990,00 €	-5 092,00 €
ANIMATION SENIORS	-48 705,00 €	-50 654,00 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	-365 600,00 €	-348 867,00 €
TOTAL	-2 262 194 €	-2 259 241 €

Concrètement, le budget construit pour 2021 reste similaire à 2020 avec toutefois une augmentation sur la Petite Enfance liée à l'extension du nombre de places, ainsi qu'une augmentation du portage des repas dans l'objectif d'un passage de 35 000 repas en 2020 à 46 000 en 2021.

BUDGET CIAS CONSOLIDE

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES GLOBALES		Dont MASSE SALARIALE
Services	BP 2020	DOB 2021	DOB 2021
ADMINISTRATION GENERALE	942 659 €	943 746 €	270 000 €
PETITE ENFANCE	3 060 365 €	3 124 697 €	2 617 065 €
ENFANCE/JEUNESSE	706 585 €	714 792 €	569 905 €
PORTAGE REPAS	472 770 €	581 500 €	78 100 €
TELEALARME	75 390 €	62 860 €	37 570 €
ANIMATION SENIORS	79 805 €	54 304 €	42 300 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	421 600 €	441 020 €	
Sous Total	5 759 174 €	5 922 919 €	3 614 940 €
BUDGETS ANNEXES VOTES EN OCTOBRE			
EHPAD Frontenex	3 222 655 €	3 578 806 €	2 473 721 €
EHPAD LA Bathie	1 944 304 €	2 048 464 €	1 318 521 €
EHPAD Ugine	3 741 720 €	3 796 800 €	2 648 989 €
RA Frontenex	200 960 €	219 657 €	
RA Ugine	560 560 €	573 098 €	226 872 €
RA Albertville	611 840 €	586 836 €	304 410 €
AJA	249 855 €	251 165 €	181 751 €
SAAD	2 322 800 €	2 345 098 €	2 088 300 €
SSIAD	1 581 420 €	1 588 926 €	1 215 020 €
Total	20 195 288 €	20 911 769 €	14 072 524 €

DETTE CONSOLIDEE AU 01/01/2021

Les dettes du CIAS Arlysère proviennent des transferts des collectivités en charge des compétences avant la création de l'Agglomération Arlysère.

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES GLOBALES		Dont MASSE SALARIALE
Services	BP 2020	DOB 2021	DOB 2021
ADMINISTRATION GENERALE	942 659 €	943 746 €	270 000 €
PETITE ENFANCE	3 060 365 €	3 124 697 €	2 617 065 €
ENFANCE/JEUNESSE	706 585 €	714 792 €	569 905 €
PORTAGE REPAS	472 770 €	581 500 €	78 100 €
TELEALARME	75 390 €	62 860 €	37 570 €
ANIMATION SENIORS	79 805 €	54 304 €	42 300 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	421 600 €	441 020 €	
Sous Total	5 759 174 €	5 922 919 €	3 614 940 €
BUDGETS ANNEXES VOTES EN OCTOBRE			
EHPAD Frontenex	3 222 655 €	3 578 806 €	2 473 721 €
EHPAD LA Bathie	1 944 304 €	2 048 464 €	1 318 521 €
EHPAD Ugine	3 741 720 €	3 796 800 €	2 648 989 €
RA Frontenex	200 960 €	219 657 €	
RA Ugine	560 560 €	573 098 €	226 872 €
RA Albertville	611 840 €	586 836 €	304 410 €
AJA	249 855 €	251 165 €	181 751 €
SAAD	2 322 800 €	2 345 098 €	2 088 300 €
SSIAD	1 581 420 €	1 588 926 €	1 215 020 €
Total	20 195 288 €	20 911 769 €	14 072 524 €

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

POLE	NATURE	EVALUATION	OBSERVATIONS
ENFANCE JEUNESSE			
	Achat Vehicule jeunesse	25000	remplacement Infocom
	Amengament CL Verrens arvey	2500	
	portable	1200	
PEITE ENFANCE			
	Les minipouces	900	
	Carrousel	13000	salle de psychomotricité (10 000 €) + coin bébé-igloo-chauffeuse (3000 €)
	Chantecler	3000	Sol jeux extérieurs + casier personnel (2500 €) + électroménager (500 €)
	RAM Ugine	1300	Placard + chaise
	Les doudous	15000	Balcon (financement CAF : 12 000 €).
	La maison des doudous	11500	Salle de change (5000) - 4000 € financement CAF + tonnelle (2000) + poussette (500) + climatiseur (2000)
	Roul'boutchou	1 200 €	ordinateur portable (700) + poussette (500)
	RAM Frontenex	3 000 €	interphone
ADMINISTRATION GENERALE			
	portable	3600	
	clé 3 g	150	
	licence ZOOM	750	
EHPAD de Frontenex	stores Bannes salle restauration	5500	
	Stores salle vitré du personnel	10000	
	Climatisation salle du personnel	13000	
	Portail	22000	
	Groupe électrogène	90000	
Total		222600	

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

- Immobilisations corporelles : 82 100 €
- Immobilisations en cours : 113 600 €
- Remboursement Capital : 307 638 €
- **Total Dépenses : 503 338 €**
- FCTVA : 32 100 €
- Impact Amortissements : 80 000 €
- **Total Recettes : 112 100 €**
- **Besoin de financement : 391 238 €**

NB : Résultat excédentaire des RAR 2020 : 125 000 €

(Dépenses Solde Travaux EHPAD Frontenex 53 000 € / Recettes 178 000 € Solde Subv.ARS)

Aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

6. Finances – Budget Principal du CIAS Arlysère – Décision modificative de crédits n°2

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n° 2 ci-après afin de permettre d'assurer les coûts liés à l'informatique comme suit :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 - CIAS ARLYSÈRE BUDGET PRINCIPAL						
Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2020	DM-VC-RP 2020	Total Crédits 2020 avant nouvelle DM	Total DM n°2	Total crédits 2020 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	951 556,00		951 556,00	0,00	951 556,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 700 600,00		3 700 600,00	0,00	3 700 600,00
65	Autres charges de gestion courante	747 686,00		747 686,00	0,00	747 686,00
66	Charges financières	174 135,00		174 135,00	0,00	174 135,00
67	Charges exceptionnelles	101 350,00	1 348 288,14	1 449 638,14	0,00	1 449 638,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	83 847,00		83 847,00	0,00	83 847,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	5 759 174,00	1 348 288,14	7 107 462,14	0,00	7 107 462,14
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 167 780,00		1 167 780,00	0,00	1 167 780,00
74	Dotations et Participations	1 945 100,00		1 945 100,00	0,00	1 945 100,00
75	Autres produits de gestion courante	373 000,00		373 000,00	0,00	373 000,00
77	Produits exceptionnels	2 262 194,00		2 262 194,00	0,00	2 262 194,00
013	Atténuation de charges	11 100,00		11 100,00	0,00	11 100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 348 288,14	1 348 288,14	0,00	1 348 288,14
	Total recettes de fonctionnement	5 759 174,00	0,00	7 107 462,14	0,00	7 107 462,14
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	488 450,00		488 450,00	0,00	488 450,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 200,00	2 200,00	28 100,00	30 300,00
21	Immobilisations corporelles	136 251,00	349 000,14	485 251,14	0,00	485 251,14
23	Immobilisations en cours		100 000,00	100 000,00	-28 100,00	71 900,00
	Total dépenses d'investissement	624 701,00		1 075 901,14	0,00	1 075 901,14
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations , fonds divers (FCTVA)					
13	Subventions d'investissement	528 704,00	176 114,00	704 818,00	0,00	704 818,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 150,00		12 150,00	0,00	12 150,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	83 847,00		83 847,00	0,00	83 847,00
001	Résultat d'investissement reporté		275 086,14	275 086,14	0,00	275 086,14
	Total recettes d'investissement	624 701,00	451 200,14	1 075 901,14	0,00	1 075 901,14

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative de crédits n° 2 du Budget Principal du CIAS Arlysère comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

7. Finances – EHPAD « Floréal » de Frontenex, Résidence Autonomie de Frontenex, SAAD et SSIAD (secteur Frontenex) et ESAD – Répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment

Rapporteur : M. le Président

Suite au transfert de la compétence action sociale, le CIAS Arlysère a désormais la gestion du bâtiment où se trouvent les locaux de l'EHPAD « Floréal » de Frontenex, la Résidence Autonomie de Frontenex, le SAAD et le SSIAD (secteur Frontenex) et l'ESAD.

Ainsi, il est nécessaire de fixer la clé de répartition de l'ensemble des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment : charges courantes (EDF, eau...) ainsi que l'occupation (charges de refacturation liée au paiement de l'emprunt) réparties selon le tableau ci-dessous :

Services	Superficie en m ²	Répartition en %
EHPAD Frontenex	4 304	80,50
RA Frontenex	456	8,50
SAAD Secteur Frontenex	230	4,30
SSIAD Secteur Frontenex et ESAD	360	6,70
TOTAL	5 350	100

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la répartition de l'ensemble des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment comme indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

PETITE ENFANCE

8. Petite Enfance – RAM de Basse Tarentaise - Convention de mise à disposition de la salle municipale entre la commune de La Bâthie et le CIAS Arlysère

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre les Relais Assistants Maternels du Territoire et notamment celui de la Basse Tarentaise.

Le CIAS Arlysère ne dispose pas de locaux qui lui soient propres.

Ainsi, il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition de la salle municipale de la commune de La Bâthie afin de permettre au RAM de Basse Tarentaise d'organiser les jardins d'éveil.

Les jardins d'éveil ont lieu 2 fois par semaine les lundis et mardis matins.

La convention de mise à disposition est conclue pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 juillet 2021.

La salle est mise à disposition gracieusement par la commune de La Bâthie au CIAS d'Arlysère. L'entretien des locaux sera assuré par un agent de la commune de La Bâthie et refacturé au CIAS Arlysère à hauteur des heures effectuées et du coût salarial chargé de l'agent.

Le projet de convention est consultable au siège.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la salle municipale de La Bâthie au CIAS Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

JEUNESSE

9. Jeunesse – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre du Centre de loisirs et du secteur Jeunesse

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère propose et gère les activités du centre de loisirs et du secteur jeunesse.

Ainsi, il est proposé d'établir une convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle du 2^{ème} étage de la Tourmotte du 1^{er} novembre 2020 au 6 juillet 2021 pour les activités du centre de loisirs et du secteur jeunesse.

Cette mise à disposition est réalisée selon les conditions financières suivantes : le chauffage (période des vacances de Toussaint aux vacances de Printemps) fera l'objet d'une facturation. Le projet de convention est consultable au siège.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre du Centre de loisirs et du secteur Jeunesse ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

PERSONNES AGEES

10. Personnes âgées – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein de la Conférence des financeurs dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie ***Rapporteur : Emmanuel LOMBARD***

Le Conseil départemental de la Savoie et la Délégation départementale de la Savoie de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes ont installé la Conférence des financeurs le 3 juin 2016 qui a pour objet le développement d'actions de prévention en faveur des plus de 60 ans.

Il avait été convenu que tout EPCI volontaire et ayant déjà un financement en faveur des publics âgés, pourrait être membre de la Conférence des financeurs, ceci afin de permettre une représentation et une coopération avec les collectivités dans cette instance.

Cette instance se réunit en séance plénière 2 fois par an et des groupes de travail sont mis en place afin de construire de façon opérationnelle les actions à mener dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi, suite au renouvellement des équipes élus, il y a lieu de désigner un membre titulaire et un suppléant pour siéger à cette instance.

Il est proposé : Emmanuel Lombard en tant que membre titulaire et Philippe Branche en tant que suppléant.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve, par 25 voix, la désignation d'Emmanuel Lombard en tant que membre titulaire et de Philippe Branche en tant que suppléant pour représenter le CIAS Arlysère au sein de la Conférence des financeurs dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

11. Personnes âgées – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein du 3^{ème} collège de la formation personnes âgées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Savoie

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

Le Département de la Savoie doit procéder au renouvellement de la composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Le mandat des membres du CDCA s'exerce pour 3 ans. Le CIAS Arlysère est présent dans le 3^{ème} collège de la formation personnes âgées.

Ainsi, il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette instance.

Il est proposé : Emmanuel Lombard en tant que membre titulaire et Philippe Branche en tant que suppléant.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve, par 25 voix, la désignation d'Emmanuel Lombard en tant que membre titulaire et de Philippe Branche en tant que suppléant pour représenter le CIAS Arlysère au sein du 3^{ème} collège de la formation personnes âgées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Savoie.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

12. Personnes âgées – Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) - Convention pluriannuelle de partenariat (2020-2023) pour la mise à disposition de véhicules entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

Le CIAS Arlysère gère le service de Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) sur son territoire.

Il est proposé d'approuver la mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat pour la mise à disposition de 3 véhicules électriques de type RENAULT ZOE pour le SSIAD Arlysère.

Cette mise à disposition, gratuite, est établie pour 3 ans soit jusqu'au 31 juillet 2023.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention pluriannuelle de partenariat (2020-2023) pour la mise à disposition de véhicules entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère selon les modalités définies ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24/11/2020

QUESTIONS ORALES

M. le Président précise que le prochain Conseil d'administration aura lieu le Jeudi 17 décembre 2020 à 18h00, certainement de nouveau en visioconférence ou toutefois si la situation sanitaire le permet en présentiel.

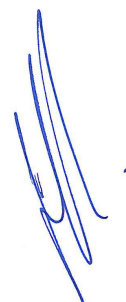
Emmanuel LOMBARD informe le Conseil que la Commission opérationnelle Personnes âgées aura lieu le Jeudi 3 décembre à 18h00.

M. le Président rappelle également la date du 1^{er} atelier citoyen qui aura lieu le Mercredi 2 décembre à 18h00 à la Halle olympique.

Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h00.

Albertville, le 24 novembre 2020

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Franck LOMBARD
Président



Affiché du 24 novembre au 24 décembre 2020 au siège de la Communauté d'Administration.